

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 12 DECEMBRE 2016**

Le douze décembre deux mil seize, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du cinq décembre deux mil seize, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Cyrille PELLETIER, Pascale CHAUSSON (arrivée au 7^{ème} objet de la séance).

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN, Jérôme CHERON.

Excusés : Sandrine WEINHARD, Jean-Marie FROGER, Isalyne HERIVEAU.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Jérôme CHERON est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 14 novembre 2016 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

Il propose aux conseillers de rajouter deux sujets à l'ordre du jour : demande écrite de Mme Barbier et M Hurel remis en main propre par Mme Florence Barbier et une décision modificative n°1 du budget lotissement Rue des Fleurs.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité les deux sujets cités ci-dessus.

1^{er} OBJET : EXÉCUTION ANTICIPÉE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Conformément à l'article L1612-1 du code de gestion des collectivités territoriales, Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement alloués sur l'exercice 2016 soit 118 200,66 € sur 472 802,66 € pour le budget principal 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers autorisent Monsieur le Maire qui pourra engager des dépenses d'investissement à hauteur de 118 200,66 € (correspondant au quart des crédits d'investissement de l'exercice 2016).

2nd OBJET : DEVIS TRAVAUX POUR LA LIGNE ORANGE BORDE CHAILLOUX

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que M et Mme Barbier Julien ont une habitation en cours de construction située au chemin de la Borde Chailloux. Il informe l'assemblée municipale qu'il convient de réaliser une tranchée PTT sur la voie communale afin qu'ils puissent raccorder leur maison à l'opérateur Orange. Il présente le devis de la Sarl Pasquier TP Terrassement d'un montant de 893,69 € TTC et demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer ce devis. Il rajoute que ces travaux de terrassement serviront également aux futures constructions jouxtant le chemin de la Borde Chailloux lors de leur raccordement à Orange et cela évitera la pose d'un poteau téléphonique. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis présenté ci-dessus.

3^{ème} OBJET : COURRIER DE MME BARBIER CORALINE ET M HUREL TONY

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Coraline Barbier et M Tony Hurel, celui-ci lui a été remis en main propre par Mme Florence Barbier avant la séance, il s'adresse à Monsieur le Maire et à ses conseillers. Il est écrit que leur maison est en cours de construction sur la commune et suite à leur dépôt de permis de construire accordé en 2016, ils sont soumis à la taxe d'aménagement 4 714 € (part communale 2% soit 2 694€ et part départementale 1,50% soit 2 020 €) et à la redevance préventive archéologie (538 €). Le conseil municipal ayant décidé de diminuer le taux de la part communale à 1% à compter du 1^{er} janvier 2017, ils demandent de bien vouloir accepter d'appliquer un taux de 1% pour leur projet ainsi que pour les autres constructions en cours. De ce fait, cela leur ferait une économie de 1 347 € et en acceptant ce taux la commune renoncerait à cette somme.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la taxe d'aménagement a été instaurée en conseil municipal le 28 octobre 2011 (vote à l'unanimité) pour une application au 1^{er} mars 2012, en remplacement de la taxe locale d'équipement. Après s'être renseigné auprès du Trésor Public, il s'avère que cette modification de taux avec un effet anticipé n'est malheureusement pas envisageable (article L. 331-2 du code de l'urbanisme).

4^{ème} OBJET : RÉVISIONS DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE HÉLÈNE BERTAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale les tarifs de locations de la salle Hélène Bertaux en 2016 :

- . 1 journée avec cuisine et vaisselle : 205 €
- . 1 journée et demie avec cuisine et vaisselle : 270 € (inclus 10 € forfait déchets)
- . Vin d'honneur : 70 €
- . Réunion de famille en cas de sépulture : 30 €
- . Forfait déchets : 10 € dans le cas de locations à des particuliers s'ajoutera au tarif de la location et qui s'appliquera également aux associations en cas d'organisation d'un repas.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs 2016 présentés ci-dessus pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide à la majorité de maintenir les tarifs de location de la salle Hélène Bertaux présentés ci-dessus pour l'année 2017.

5^{ème} OBJET : RÉVISION DE LA PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la participation pour le raccordement au tout à l'égout a été mise en place sur la commune en 2009 pour un montant de 550 € (identique pour constructions neuves et existantes). Celle-ci est passée à 600 € en 2012, puis à 800 € en 2013 (pour les constructions neuves et 400 € pour les constructions existantes).

Dans le but de faire un geste financier envers les couples qui ont fait construire sur la commune en 2016 et qui seront raccorder au tout à l'égout en 2017, Monsieur le Maire propose de diminuer de 50% soit 400 € la participation à l'assainissement collectif pour les constructions neuves et maintenir 400 € pour les constructions existantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de diminuer de 50% soit 400 € la participation à l'assainissement collectif pour les constructions neuves et maintenir 400 € pour les constructions existantes.

6^{ème} OBJET : RÉVISIONS DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale le tarif des concessions funéraires 2016 :

	Tarif 2016
Concession funéraire de 2 m ² (cinquantenaire)	180 €
Concession cinéraire (cinquantenaire)	130 €

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs 2016 présentés ci-dessus pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le tarif des concessions funéraires présentées ci-dessus pour l'année 2017.

7^{ème} OBJET : POINT FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL 2016

(Arrivée de Pascale Chausson)

Monsieur le Maire remet aux conseillers à titre d'information un tableau présentant le compte administratif prévisionnel 2016 du budget communal :

	Prévu	Réalisé	Réalisé en %
FONCTIONNEMENT DEPENSES	534 240	483 575,28	90,52
FONCTIONNEMENT RECETTES	534 240	475 319,30	88,97
INVESTISSEMENT DEPENSES	472 802,66	442 100,18	93,51
INVESTISSEMENT RECETTES	472 802,66	459 600,85	97,21

Monsieur le Maire précise aux conseillers que des recettes en fonctionnement et en investissement sont à percevoir d'ici la fin de l'année et non pris en compte dans ce tableau.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

8^{ème} OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BP LOTISSEMENT RUE DES FLEURS 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de décision modificative n°1 du Budget Lotissement Rue des Fleurs 2016 :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

DM 1

Chap 010 Stocks		
Article 3355 Travaux	- 5 050,00	
Chap 040 Transfert entre sections		+ 5050,00
Article 3355 Travaux		

RECETTES

Chap 010 Stocks	- 15 025,01	
Article 3355 Travaux		
Chap 040 Transfert entre sections		+ 15 025,01
Article 3355 Travaux		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative n°1 du budget Lotissement Rue des Fleurs 2016.

9^{ème} OBJET : POINT SUR LE COUT DES TRAVAUX DU COMMERCE ET LES SUBVENTIONS DE CETTE OPERATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les dépenses concernant le maintien du commerce de proximité s'élèvent à 129 140,92 € HT (19 140,92 € HT de travaux et 110 000 € l'acquisition).

Les subventions liées à cette opération : aide départementale 21 171 € (perçue le 12/12/2016), réserve parlementaire 9 000 € et aide régionale 9 000 €.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

10^{ème} OBJET : RENCONTRE AVEC MME GABOREAU RESPONSABLE ANIMATION COMMERCIALE DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré Mme Gaboreau, responsable animation commerciale de la Poste fin novembre 2016. La commune de Saint-Michel-de-Chavaignes compte 435 points de distribution. Il y a 175 points pas identifiés sur la commune, cependant, ils peuvent l'être de façon numérique ou métrique. Monsieur le Maire propose aux conseillers de bien vouloir la recevoir en janvier ou en février 2017 afin d'avoir une explication sur cette méthode de recensement de points de distribution non répertoriés.

Le Conseil municipal accepte de rencontrer Mme Gaboreau afin d'avoir des explications sur le service de recensement de points de distribution sur la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes.

11^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

• **Réunion des Présidents des associations** : a eu lieu le 29 novembre 2016. Cette réunion avait pour but de recenser les dates 2017 de chaque association. Echanges très constructifs : prêt de matériel entre associations, aménagement d'un local dans le garage (rue des écoles) pour le stockage du matériel des associations, un article sera consacré à chaque association dans le prochain bulletin communal.

• **Débat d'orientation budgétaire 2017** : Monsieur le Maire demande aux conseillers d'avoir une réflexion concernant des projets d'investissements à inscrire au budget primitif 2017 afin de les prendre en considération lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui sera voté en conseil municipal en février prochain.

• **Bulletin d'information du SMIRGEOMES** : avait été distribué par voie postale en 2016 mais il était passé inaperçu auprès des habitants (identifié comme prospectus de plus le calendrier de ramassage des poubelles se trouvait à l'intérieur). En 2017, il sera remis avec le bulletin communal courant janvier.

• **Information sur les cartes nationales d'identité** : La Préfecture de la Sarthe a informé la commune (courrier du 5 décembre 2016) que la délivrance des cartes nationales d'identités sera établie dans les mairies équipées d'un Dispositif de Recueil (17 mairies en Sarthe, aux alentours de Saint-Michel-de-Chavaignes : Montfort le Gesnois, La Ferté-Bernard et Saint-Calais) ce changement est prévu entre début février et fin mars 2017.

• **Fête de l'école** : a rencontré un vif succès le samedi 10 décembre 2016.

• **Sainte Barbe** : Remerciements aux conseillers qui ont participé à l'organisation de la Ste Barbe, les pompiers de Saint-Michel et de Bouloire ainsi que l'harmonie de Dollon ont apprécié l'accueil chaleureux que vous leur avez accordé.

• **Projet d'un parc éolien** : Jérôme Cheron informe les conseillers qu'un projet de parc éolien pourrait voir le jour à Coudrecieux, il serait situé dans la forêt de la verrerie de Pierre appartenant à M de Montalembert.

• **SAEP de Dollon** : Louis Baussan informe les conseillers que le Syndicat d'Adduction en Eau Potable à Dollon souhaiterait que les communes adhérentes soient équipées de « poteaux verts ». Ce matériel sera mis à disposition des communes et des sociétés de nettoyage de canalisations, cette borne sera équipée du volucompteur dans le but de facturer l'eau consommée à la commune. Le SAEP mène une réflexion à ce sujet.

• **Prise de dates** :

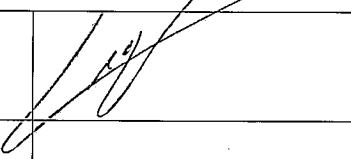
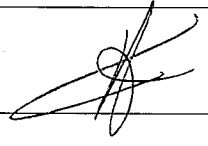
- Commission PLUi : le mardi 13 décembre 2016 à 18h30

• **Date à retenir** :

- Cérémonie des vœux : le dimanche 8 janvier 2017 à 11h la salle polyvalente de l'école

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	excusée
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	excusé
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	excusée
Jérôme CHERON Secrétaire de séance		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	